

CONSEIL ED SIS | COMPTE RENDU

Date de la réunion | Heure 19/11/25 | 14h00-17h00 | Lieu de la réunion Centrale Nantes

Réunion organisée par Marie-Line CHAMPIN

Animateur Guillaume RACINEUX

Membres Participants

Guillaume Racineux, Caroline Gentric, Jean-Hugh Thomas, Sébastien Bourguignon, Armelle Chabot, Cyril Toubanc, Thomas Leduc, Ahmed Loukili, Judicaël Picaut, Thibault Mousseau, Paul Gangnant, Thomas Collet (Visio), Alexandre Fournier, Rubin Maffëis, Édith Dauvé, Karine Couturier (Visio), Sandrine Thuillier (Visio), Antoine Martin (Visio),

Invités

Aurélié Lardeux (CDPdL – Visio), Marie-Line Champin

Absents excusés

Abdérafi Charki, Guillaume Ducrozet, Steven Le Corre, Yannick Aoustin, Olivier Dazel, Agnès Ferreira Lopes, Coralie Lu-Minh, Florian Ambrosino, Bassel Chokr, Patrice Cartraud, , Salah-Eddine Ouassil, Valérie Donal, Jean-Vivien Heck

Début de la réunion 14h00 – 18 votants (18 présents + 3 procurations) le quorum est atteint

SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Temps imparti | 5 min | Sujet à l'ordre du jour Approbation du précédent CR du conseil du 23 septembre 2025 | Présentateur G. RACINEUX

Compte-rendu du 23 septembre 2025 : validé à l'unanimité avec demande de correction effectuée

Temps imparti | 40 min | Sujet à l'ordre du jour Auditions pour inscriptions dérogatoires au-delà de la 4^{ème} année Présentateur G. RACINEUX

13 demandes d'inscriptions dérogatoires sont présentées au Conseil. 6 doctorant.e.s n'ont pas effectué de CSI en 2025 en vue d'une réinscription. Les conditions matérielles de subsistance sont examinées.

Les 7 demandes avec un CSI effectué présentent des garanties pour une soutenance au plus tôt en 2026. Le Conseil a voté à l'unanimité l'autorisation d'inscription dérogatoire.

Pour 4 demandes sans CSI effectué, le Conseil suspend sa décision dans l'attente de l'avis du CSI.

Pour 2 demandes le Conseil est sans nouvelles et ne peut se prononcer. Pour l'une d'entre elle les élus des doctorantes et doctorants vont prendre contact pour échanger sur les droits. Pour l'autre une nouvelle relance sera effectuée par l'ED de site.

Le Conseil délègue au Bureau le traitement des demandes non évaluées ce jour.

Onze doctorants étaient convoqués aux auditions. 10 pour une réinscription en cinquième année et 1 pour une réinscription en sixième année.

CONSEIL ED SIS | COMPTE RENDU

11 auditions étaient programmées :

- 7 doctorants avaient un CSI favorable,
- 4 doctorants n'avaient pas réuni leur CSI,
- 1 doctorant, ne s'est pas présenté. L'ED précise que pour les personnes qui ne se sont pas présentées, un mail avec copie à l'encadrement et aux représentants des doctorants leur sera adressé. Ce mail indiquera un délai (jusqu'au 31/12/2025) pour se manifester avant que l'abandon définitif ne soit acté et l'information transmise à établissement d'inscription. Les représentants des doctorants vont tenter de contacter le doctorant qui ne s'est pas présenté.

Vote sur l'ensemble des demandes de dérogation et des suites à donner pour les personnes qui ne se sont pas présentées :

- 7 avis favorables à la demande de dérogation à l'inscription en année supplémentaire sont proposés
- 3 avis mis en suspend, conditionnés à la réalisation d'un CSI avec avis favorable, à la demande de dérogation à l'inscription en année supplémentaire sont proposés
- 1 avis défavorables à la demande de dérogation à l'inscription en année supplémentaire du fait de l'absence du demandeur au conseil.

A l'issue des auditions il a été décidé de mettre en place un formulaire à compléter par les doctorants avant l'audition en conseil. Ce formulaire contiendra les informations demandées de façon récurrentes : année de réinscription, CSI effectué (O/N), obligation de publication réalisée (O/N), état d'avancement de la rédaction du mémoire, fin de rédaction prévue le ... , date de soutenance envisagée, etc.

CONSEIL ED SIS | COMPTE RENDU

Temps imparti | 10 min | Sujet à l'ordre du jour Proposition de violentomètre du doctorat | Présentateur A.FOURNIER

Suite à la proposition d'un « Violentomètre des Encadrants » proposé par les représentants des doctorants il a été demandé aux représentants des doctorants de continuer de travailler sur leur violentomètre en élargissant le périmètre (ensembles des doctorants) et en faisant un état de l'art sur le sujet. Mme Chabot recommande de consulter les travaux de l'ABG.

La direction de l'ED va consulter le collège doctoral afin d'évaluer son intérêt pour un tel outil à l'échelle du collège.

Une nouvelle version sera présentée.

Temps imparti | 10 min | Sujet à l'ordre du jour Point séminaire 2026 | Présentateur G. RACINEUX
Organisation

Le séminaire aura lieu les 1-2 juillet 2026 au Lycée Notre Dame de Menimur à Vannes

Le lieu pour le soir reste à définir.

Une liste VIP sera proposée afin de faire rayonner le séminaire.

Pour le prix des meilleures présentations un sac en voile recyclée sera à nouveau proposé.

Conférence

L'année 2026 étant l'année de l'ingénierie « Construire un avenir soutenable » une conférence sur le thème « Ecoconception en ingénierie » est proposée. Deux conférenciers sont déjà programmés :

- Maud Rio (MCF HDR - Université Grenoble Alpes) - 30 min « L'intégration des enjeux permacirculaires en conception et en recherche en ingénierie »
- Olivier Kerbrat (PU - ENS Rennes) - 15 min « Conception et fabrication de pièces mécaniques intégrant les considérations environnementales »

Un troisième intervenant doit être trouvé. UGE va solliciter ses chercheurs pour une intervention de 15 minutes lors de la conférence le soir de la première journée.

Planning

- Début janvier (ouverture des inscriptions sur sciencConf
- Date limite des inscriptions le dimanche 1er mars !
- Relance durant le mois de mars et cas particulier
- Préparation du programme courant avril

Temps imparti | 10 min | Sujet à l'ordre du jour Reformulation de l'article 9 « Comité de suivi individuel » du règlement intérieur | Présentateur G. Racineux

Afin de rendre plus clair la composition du CSI Il est proposé une nouvelle formulation de l'article 9 du règlement intérieur de l'ED

Texte actuel sujet à modification :

CONSEIL ED SIS | COMPTE RENDU

« Les doctorantes et doctorants sont accompagnés par un comité de suivi individuel, composé de :

- au moins deux personnes titulaires d'un doctorat non impliquées dans le projet de recherche doctoral,
- au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine du projet doctoral,
- au moins un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de recherche doctoral,
- au moins un membre extérieur à l'unité de recherche de la doctorante ou du doctorant et soit à son établissement d'inscription, soit à l'école doctorale. »

Nouvelle proposition de rédaction

« Les doctorantes et doctorants sont accompagnés par un comité de suivi individuel, composé de deux membres titulaires du doctorat non impliqués dans le projet de recherche parmi lesquels :

- un spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine du projet doctoral ;
- un non spécialiste extérieur au domaine de recherche du projet doctoral.

L'un des membres au moins doit être extérieur à l'unité de recherche de la doctorante ou du doctorant et à l'établissement d'inscription. A défaut il peut relever du même établissement mais doit être extérieur à l'école doctorale.

Un troisième membre, également titulaire d'un doctorat, peut être ajouté sur proposition du doctorant ou de la doctorante si possible avant le premier CSI. Ce troisième membre peut appartenir à la même unité de recherche que le doctorant ou la doctorante. »

La nouvelle proposition est adoptée à l'unanimité.

Temps imparti | 10 min | Sujet à l'ordre du jour Questions diverses | Présentateur
G. RACINEUX

1. Demande de la DR de l'ECN pour imposer l'utilisation de Compilatio

Le Collège doctoral a informé la direction de l'ED que le fait d'exiger l'utilisation de compilatio avant soumission du mémoire de thèse peut se faire à la discrétion des établissements. La direction de l'ECN, qui avait été sollicitée par la DR de l'ECN sera informée. Les autres établissements rattachés à l'ED en seront également informés.

2. Il a été décidé, à l'unanimité, de passer de 4h à 6h l'équivalent formation pour la participation au séminaire de seconde année.

3. Guillaume Racineux a informé les membres du conseil que suivant l'article 10 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat :

« Les travaux de recherche peuvent être accomplis au sein d'une unité de recherche en émergence, sur proposition de l'établissement ou des établissements concernés dans le cadre de leur politique scientifique, sur la base d'une évaluation diligente à cet effet. L'unité de recherche concernée est rattachée à une école doctorale, après avis du conseil de cette école, sur proposition du ou des chefs d'établissement. »

Cela signifie que si la demande avait été faite par le président de l'université d'Angers, le rattachement Groupe « Analyses & Procédés (GA&P) » de l'UA piloté par le Pr. Pontie aurait été recevable.

4. La demande d'équivalence de master pour inscription en thèse de M. Matthew Woodward a été refusée à l'unanimité.

CONSEIL ED SIS | COMPTE RENDU

5. Proposition d'une aide de 600 € de l'ED pour l'événement JJCAAS organisé par les doctorantes et doctorants sur 2 jours au Mans fin janvier 2026. Vote : Versement de l'aide acceptée à l'unanimité

17h20 la réunion est levée. Prochaine réunion le 10 février à 14h00